



CAP locale n2

Mouvement mutation 1^{er} septembre 2015

Déclaration liminaire des élus CGT

A lire, entendre et subir le matraquage idéologique asséné quotidiennement par les médias, porteurs du dogme libéral cher aux FMI, UE, BCE et autres agences de notation, la seule issue serait d'appliquer l'austérité. De fait, cela revient à remettre en cause tous les droits acquis des salariés du public comme du privé.

La politique du gouvernement Hollande/Valls qui a utilisé pour la troisième fois le 49-3 pour faire adopter la loi Macron, inscrit durablement des reculs scandaleux en matière de droits du travail.

L'extension du travail dominical, la limitation des indemnités prud'homales, notamment sont des reculs, comme toujours, applaudis par le MEDEF. Les moyens de défense des salariés sont remis en cause.

Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, est revenu avec fracas sur le prélèvement à la source. Cette mesure a pour objectif principal de supprimer encore des milliers d'emplois à la DGFIP.

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le sort des millions de fonctionnaires. Mais le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an. On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales ?

Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction publique propose dans le cadre des négociations sur les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte. Elles ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesures censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables.

Le projet d'affectation locale, objet de cette CAP, s'inscrit dans cette politique de suppression d'emplois et de remise en cause du service public. Rappelons pour mémoire que la DGFIP a perdu 17215 emplois depuis 2008, soit 13,60 % de ses effectifs ! C'est un véritable plan social que connaît notre administration.

Les suppressions d'emplois sont un des principaux moteurs des restructurations. La CGT s'oppose à celles qui sont annoncées :

- fusion des SIP et des SIE de St Malo
- fermeture des trésoreries de Louvigné du Désert et de la Guerche de Bretagne
- création d'un ou deux PCR
- rapprochement du SPF de Redon à Rennes.

D'après les chiffres fournis par la direction sur la situation des effectifs il manquera 27 emplois en catégorie B au 1^{er} septembre en Ille-et-Vilaine. Et par ailleurs, à la même date s'appliqueront en plus les suppressions d'emplois déjà prévues. Ainsi ce sont plus de 30 affectations supplémentaires qu'il aurait fallu.

Du fait de ces suppressions et ces vacances d'emplois, la situation des services déjà difficile, ne pourra que se dégrader. Notre attention a été attirée par les collègues de plusieurs postes et services. Nous sommes d'ailleurs chargés de vous remettre les pétitions des trésoreries de Tinténiac et St-Malo municipale, ainsi que du service comptabilité de la DRFIP. Au-delà de ces services, nous sommes inquiets pour les SIE rennais, les SPF, l'accueil Magenta, les trésoreries de Chateaugiron, Dol-de-Bretagne, Fougères collectivités, etc.

Par ailleurs, nous tenons à alerter sur la situation des postes et services qui inaugurent depuis le 1^{er} juillet les nouveaux horaires d'ouverture. Le report des visites sur les ½ journées restant ouvertes crée des conditions de travail particulièrement difficiles : files d'attente, mauvaise humeur des usagers, décalage d'une part du travail sur les périodes de fermeture... Tout ceci conforte la position de refus exprimée par notre organisation par rapport à ce recul du service public.

Dans ce contexte particulièrement difficile, les élus CGT saluent le travail fait par les collègues du service RH afin d'établir le tableau d'affectation locale.

Pour autant, pour toutes les raisons évoquées précédemment, les élus CGT voteront contre le mouvement d'affectation définitif.

Rennes, le 16 juillet 2015.

Compte-rendu de la CAP

En réponse aux déclarations liminaires, M. MILLE a indiqué que la direction locale a fait le mouvement dans un contexte contraint, du fait des suppressions et vacances d'emplois. C'est le premier mouvement « défiliarisé » pour les B et pour la première fois des collègues vont changer de filière. Les règles appliquées ont été celles de l'ancienneté administrative et du respect des grades, sauf à la marge pour certains postes de direction.

Les élus CGT ont remis les pétitions annoncées. Les situations des postes et services ont été évoquées dans le courant de la CAP. Le sujet de l'accueil de Magenta a été évoqué, la direction se félicitant qu'il y ait désormais 11 agents B et C dans ce service. La CGT a fait remarquer qu'il reste encore un effort à faire pour aboutir à l'engagement initial de 14 !

Les élus CGT ont défendu les dossiers qui leur ont été confiés. Quelques situations ont pu évoluer, en faveur des collègues. Pour d'autres, la direction a ouvert des perspectives. Nous serons très attentifs au suivi de ces « demi-engagements » et nous continuerons à intervenir pour que les collègues obtiennent satisfaction et que toutes les situations difficiles soient réglées.

Nous sommes intervenus également pour le cas particulier des agents promus contrôleurs et qui ont dû renoncer compte-tenu d'une affectation non désirée et imposée par Bercy. Au 1^{er} septembre, leur renoncement sera définitif et ils seront maintenus ALD département. Ils resteront sur leur site et dans leur spécialité d'origine.

Votes sur le mouvement technique :

- Pour : Administration
- Contre : tous les élus des personnels.

Les élus CGT : Nathalie RIBREAU – Rodolphe MAHEVO – Christophe ROUSSEL – Hervé COUVERT



BULLETIN D'ADHÉSION

***Pour la défense de mes droits et mes garanties : la CGT !
Je participe, je me syndique !***

Nom :

Prénom :

Grade :

Échelon :

Temps partiel :

%

Poste ou service :

Date :

Signature :